



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 58733

Texte de la question

M Andre Rossi insiste aupres de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre pour souligner que la reconnaissance de l'etat de guerre en Algerie ne se limite pas a un debat de semantique comme ses reponses a la seance de questions cibles du 14 mai 1992 tendent a le faire croire. Alors que le President de la Republique recevant les representants du Front uni a lui-meme qualifie cette revendication de « raisonnable », il lui demande donc de bien vouloir lever une fois pour toutes l'ambiguite qui entoure les reponses du Gouvernement : s'il existe des obstacles diplomatiques a la reconnaissance de l'etat de guerre, quels sont-ils ? Le Gouvernement francais a-t-il deja effectue des demarches qui lui permettent de justifier sa reponse ? D'autre part, le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre se dit d'accord sur le principe pour reconnaitre l'etat de guerre, mais se borne a indiquer que son effort pour faire partager son analyse aux autres membres du Gouvernement « aboutira sans doute un jour ». Est-ce dire que le Gouvernement n'envisage pas dans l'immediat de celebrer le trentieme anniversaire de la fin de la guerre d'Algerie en 1992 ? Dans ce cas, ne craint-il pas que les anciens combattants d'AFN rejettent toutes ceremonies officielles qui commemoreraient uniquement les « evenements » ou les « operations de maintien de l'ordre » en Algerie ?

Texte de la réponse

Reponse. - L'usage du mot « conflit » pour qualifier les operations en Afrique du Nord est juridiquement exact puisque c'est la terminologie employee dans les conventions internationales. Toutefois, le secretaire d'Etat a emis le souhait devant l'Assemblée nationale, le 14 mai 1992, ainsi que le signale l'honorable parlementaire, que « l'on reconnaisse enfin ce conflit pour ce qu'il etait, c'est-a-dire une guerre de decolonisation, qui a commence par des operations de maintien de l'ordre avant de se transformer en un veritable conflit arme ».

Données clés

Auteur : [M. Rossi Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58733

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2473